



# Le maintien dans l'emploi

Avec le même employeur

## Finalités

- **Pour l'employeur** : conserver son salarié et ses compétences
- **Pour la personne** : être maintenue dans son emploi, chez son employeur suite à une inadéquation du poste de travail avec son état de santé, par l'aménagement de sa situation de travail et/ou l'acquisition de nouveaux savoir-faire compatibles avec l'état de santé

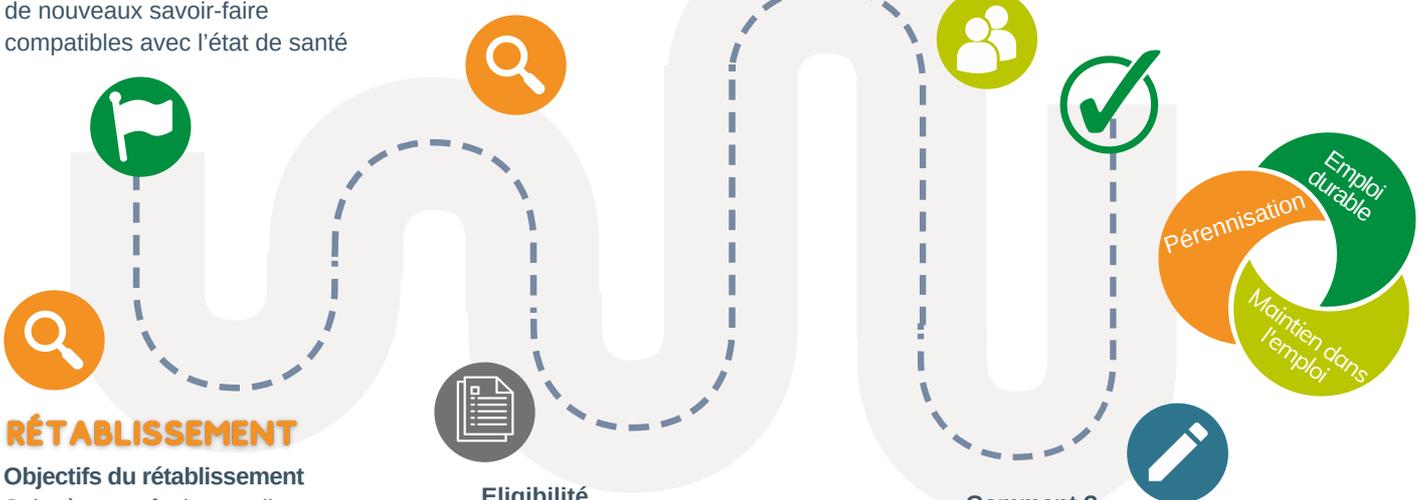
## Objectifs de la compensation

Evaluer et mettre en œuvre les besoins de compensation après une analyse de la situation, en fonction des restrictions médicales de la personne et des contraintes de postes

## Avec qui ?

- Les conseillers maintien du Cap emploi
- Le salarié/agent et l'employeur ; ou le TNS (Travailleur Non Salarié)
- Les prestataires spécialisés extérieurs
- Les SPST (Services de Prévention et de Santé au Travail)
- Les services sociaux des régimes de protections sociales
- Les financeurs d'aménagements de situation de travail

## COMPENSATION



## RÉTABLISSEMENT

### Objectifs du rétablissement

Suite à un arrêt de travail avec une perspective de reprise possible d'activité, les acteurs du maintien dans l'emploi étudient avec la personne pour qu'elle puisse :

- Se positionner sur sa capacité à reprendre son poste et/ou de nouvelles activités
- Agir sur sa reprise d'emploi

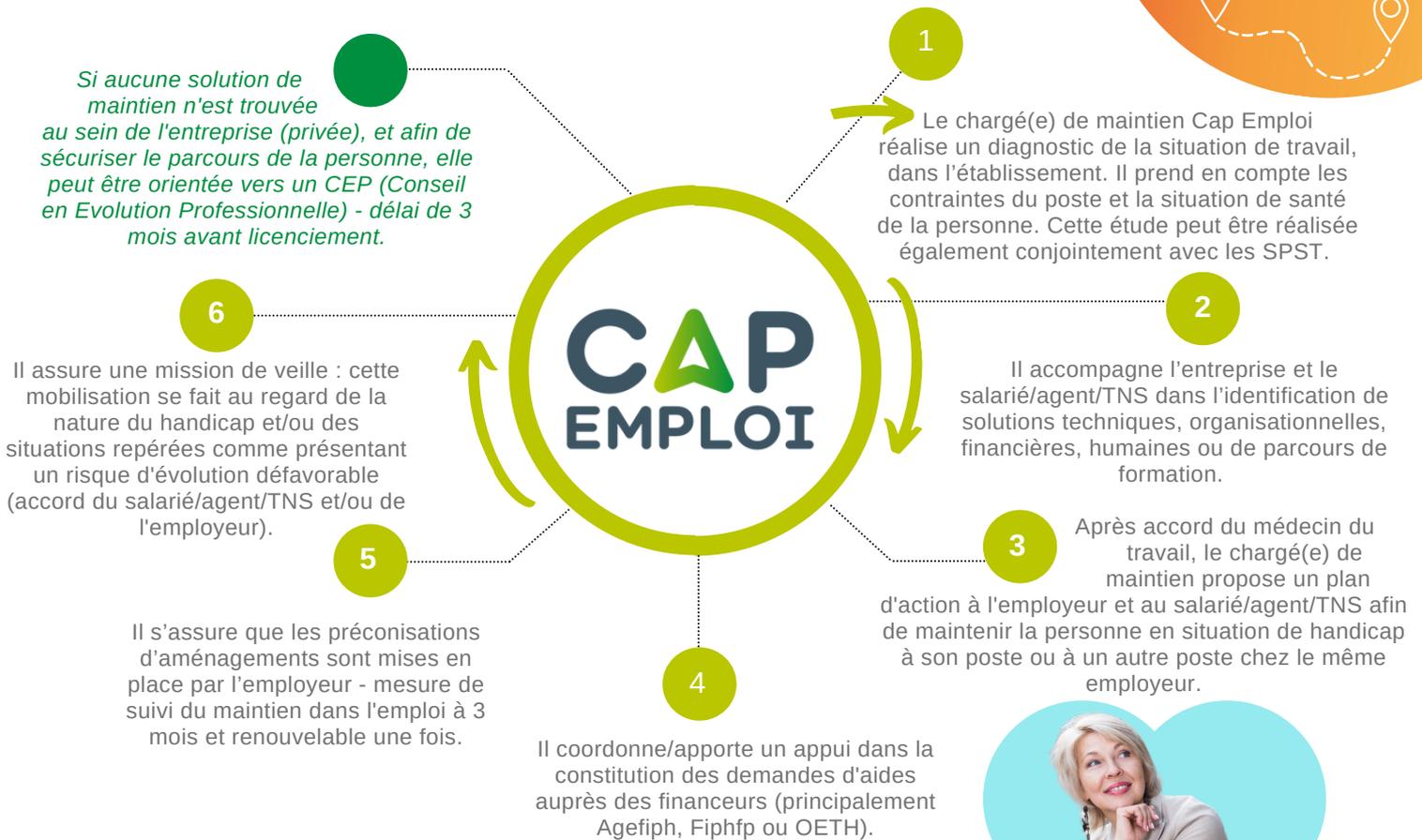
### Eligibilité

- Tous salariés, agents des Fonctions Publiques, ou TNS, reconnus Travailleurs Handicapés ou en voie de l'être, pour lesquels est repérée une inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou handicap
- Employeurs, du secteur privé comme du secteur public

### Comment ?

- Le Cap emploi intervient à la demande d'une personne, d'un employeur, d'un partenaire et notamment d'un acteur de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Il analyse la demande en présence de la personne et du dirigeant (ou représentant) au sein de l'entreprise
- Il prend attache auprès du médecin du travail ou de prévention de l'employeur
- Il réalise un diagnostic de situation au sein de l'établissement avec les différents interlocuteurs
- Il prend en charge la situation de maintien, propose des préconisations au médecin du travail puis au salarié et à l'employeur

# Les étapes du maintien dans l'emploi



## Les perspectives du Maintien dans l'emploi



### 01 MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Suite à une dégradation de son état de santé, la personne a besoin d'un aménagement de son poste de travail pour poursuivre l'activité.



[Cliquez pour découvrir un exemple de maintien](#)

Définition du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

*"Préserver l'emploi des personnes dont l'état de santé impacte l'activité professionnelle"*



### 03 TRANSITION PROFESSIONNELLE

Suite à une dégradation de son état de santé, la personne est contrainte de changer de poste au sein de sa structure, ou subit un licenciement pour défaut de reclassement suite à une inaptitude.

### 02 EVOLUTION PROFESSIONNELLE

La personne choisit d'évoluer dans son poste ou de changer de poste, mais son état de santé est un frein à cette évolution professionnelle.

**MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE**

02

03